

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 décembre 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-103**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 décembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 15 novembre 2021

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 15 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres constituant le conseil : | 36 |
| Quorum : | 18 |
| Nombre de membres participant à la délibération : | 21 |
| Abstentions : | 0 |
| Votes exprimés : | 21 |
| Pour : | 21 |
| Contre : | 0 |

Pièce jointe :

- Compte-rendu du conseil d'administration du 15 novembre 2021.

Fait à Tours, le 15 décembre 2021.

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **15 DEC. 2021**

Transmise au Recteur le : **15 DEC. 2021**

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 15 novembre 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Pauline SAINT-MARTIN ;

M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Hovig TER MINASSIAN

Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Lucie LEPAGE ;
Mme Juliette ROUSSEAU ;

M. Alain DAYAN

Ont donné procuration :

- Mme Fabienne TOUPIN à M. Hovig TER MINASSIAN ;
- M. Philippe VENDRIX à M. Emmanuel NERON ;
- Mme Colombine MADELAINE à M. Pascal CHAREILLE ;
- M. Romain YVINEC à M. Hovig TER MINASSIAN ;
- M. Benoit WOLF à Mme Lucie LEPAGE ;
- M. Achille CASSIOT à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- Mme Nina GROULT à M. Pascal CHAREILLE ;
- Mme Audrey LANDRIEVE à M. Bertrand BILLAULT ;
- Mme Anne BESNIER à M. Arnaud GIACOMETTI ;

M. le Président constate que Mme Barkaroum REAILI a donné procuration à M. Achille CASSIOT, qui a lui-même donné procuration à M. Arnaud GIACOMETTI. La procuration de M. Achille CASSIOT ayant été reçue le 15 novembre 2021 à 13h45, Mme Barkaroum REAILI n'a pu être contactée afin qu'elle désigne un nouveau mandataire. La procuration de Mme Barkaroum REAILI est donc irrecevable.

Participaient à titre consultatif :

Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; M. Quentin RAVEAU, Vice-président étudiant ;

Mme Sylvie CROCHET, Directrice du cabinet du Président ; M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un secrétaire de séance adjoint soit désigné par le Conseil d'administration. M. Olivier PICHON, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2021

M. le Président présente le compte-rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du 27 septembre 2021 par la délibération n°2021-96.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

➤ Dévolution du patrimoine

M. le Président informe le conseil d'administration de la signature, le 21 octobre 2021, de la convention de dévolution du patrimoine par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il s'agit de l'avant-dernière formalité avant le transfert effectif de propriété des immeubles appartenant actuellement à l'État. Cette convention est le fruit d'un processus qui a débuté il y a de nombreuses années. À l'issue de la signature des actes notariés, l'université sera propriétaire de 170 000 m² de bâti.

L'audit réalisé sur nos bâtiments fait état d'un taux d'occupation global de 52 %, calculé sur une base de 35 heures par semaine sur 32 semaines par an – formule de calcul qui ne correspond pas exactement à la temporalité du calendrier universitaire. En revanche, le taux d'occupation des amphithéâtres s'élève à 80 %.

Il fait également mention d'un patrimoine immobilier en état globalement satisfaisant, voire très satisfaisant (80 % du bâti), ce qui est notable en comparaison des autres universités. 16 % du bâti est jugé néanmoins peu satisfaisant et 1,26 % pas satisfaisant.

➤ Subvention pour le financement du vaccin nasal contre la Covid-19

M. le Président informe le conseil d'administration de la notification, par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du versement à l'université de Tours d'une subvention d'un montant de 1,5 M € visant à financer la mise au point du vaccin nasal contre la Covid-19. Il s'agit d'un soutien important, qui va permettre à l'équipe d'Isabelle DIMIER-POISSON (BioMap) d'avancer sur ce projet stratégique.

Une approbation d'un budget rectificatif lors du CA de décembre est possible, mais rien n'est certain pour le moment, tout dépend des fonds qui devront être dépensés d'ici la fin de l'année.

➤ Visite de l'université de Bochum

Du 2 au 4 novembre 2021, M. le Président et Mme Colombine MADELAINE, accompagnés de plusieurs acteurs de l'université de Tours, sont allés à la rencontre de l'université de la Ruhr à Bochum (Allemagne). Cette visite a été l'occasion de faire le point sur les collaborations pédagogiques et scientifiques existantes entre nos deux universités et d'aborder de futurs axes de partenariat, notamment dans les domaines de l'histoire (Renaissance) et de la médecine (neurosciences). Par ailleurs, l'équipe de l'université de Tours a pu assister à la remise du Doctorat *honoris causa* à Mme Anne JEANNOT (enseignante-chercheuse de l'UFR de droit, économie et des sciences sociales), en particulier pour son action dans le fonctionnement de la licence de droit français-droit allemand (double-diplôme avec l'université de Ruhr depuis 10 ans) et de la mise en place d'un parcours de droit français-droit allemand dans le cadre du Master de droit européen (double-diplôme avec l'université de la Ruhr depuis 3 ans).

Lors de cette visite, le président de l'université de la Ruhr, le Professeur Martin PAUL (ancien président de l'université de Maastricht et médecin) venait tout juste d'être élu. Ce dernier pourrait être accueilli à l'université de Tours au printemps 2022.

➤ Auto-évaluation HCERES

Une réunion a été récemment organisée à Paris, au Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), au sujet du processus d'auto-évaluation. La principale nouveauté porte sur l'approche intégrée retenue par le HCERES : il n'y aura désormais plus qu'un seul rapport synthétique (60 pages). Les parties relatives à la

recherche et à la formation seront principalement et respectivement une synthèse des auto-évaluations des unités de recherche et des formations (des mentions de licences et masters, et formations doctorales).

Le calendrier reste inchangé :

- 15 juin 2022 : dépôt des dossiers d'auto-évaluation
- Mi-octobre 2022 : Pour les formations, auditions à distance des responsables de formation (échantillon de 20 %). Les responsables auditionnés seront définis entre l'université et le HCERES. L'objectif est de procéder à une évaluation poussée dans des formations où cela est pertinent.
- 10 mars 2023 : Dépôt de l'offre de formation

En ce qui concerne les dossiers d'auto-évaluation des formations, deux types d'éléments devront être produits :

- Un rapport d'autoévaluation synthétique, qui prend la forme suivante :
 - o Pour les formations du 1^{er} et du 2^e cycle (hors domaine de la culture) : un tableur avec des données à la fois quantitatives (indicateurs) et qualitatives. Ce tableau est encore non disponible.
 - o Pour les formations relevant du domaine de la culture relevant du 1^{er} et du 2^e cycle et les formations du 3^e cycle : fichier texte et tableau de données sous la forme d'un tableur.
- Des annexes en nombre limité.

En ce qui concerne les dossiers d'auto-évaluation des unités de recherche, trois éléments seront à fournir :

- Un rapport d'autoévaluation, dont la structure fait l'objet d'un cadrage très précis ;
- Des tableaux de données sous la forme de tableurs ;
- Un portfolio représentatif de la production et des activités de l'unité de recherche : Cela pourra comprendre des publications, des vidéos, etc. Sachant que les auditions se feront à distance, le HCERES encourage la réalisation de vidéos afin de mettre en avant les équipements des unités de recherche.

M. le Président et Mme Emmanuelle HUVER précisent que le mode d'évaluation et le calendrier des unités mixtes de recherche n'ont pas encore été validés par le HCERES et le CNRS.

➤ **Prénotification SCSP 2022**

M. le Président informe le Conseil d'administration que l'université a reçu la prénotification de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour l'année 2022, qui s'élève à environ 171 M€ (en augmentation d'environ 4,5 M€ par rapport à la pré-notification de 2021). En comparaison des autres universités françaises bénéficiant d'une augmentation de la SCSP, l'université de Tours se place à la 21^e place. Cette augmentation s'explique en grande partie par le million d'euros supplémentaire attribué dans le cadre du rééquilibrage et des mesures de la LPR à mettre en œuvre.

Cette prénotification est entourée d'un certain nombre d'inconnus. Tel est le cas pour le repyramidage, où il est indiqué que l'université devrait recevoir la somme de 97 K€, ce qui pourrait correspondre à 4 promotions de maîtres de conférences classe normale HDR et 12 promotions de maîtres de conférences hors classe HDR. Cette somme vise à permettre deux vagues de promotions (pour 2021 et 2022). Si cette mesure sera bénéfique pour les collègues promus, les universités s'inquiètent de son financement, et en particulier de la nouvelle hausse du glissement vieillissement technicité (GVT) qu'elle impliquera à terme, un GVT qui impacte aujourd'hui les finances de l'université à hauteur de 1,7 M € par an.

Il est également possible de retrouver dans cette prénotification des sommes figurant dans la notification d'août 2021 (pour la SCSP 2021). Du fait de la tardiveté de la notification, ces sommes n'ont pu être intégralement utilisées. De plus, les décrets concernant certaines mesures de la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPR) n'ont toujours pas été publiés, empêchant dès lors leur mise en œuvre. Ainsi, il est probable que les sommes

notifiées en août 2021 soient partiellement retirées en fin d'année 2021, pour être réinjectées dans la SCSP 2022.

De manière plus globale, Mme Christine GEORGELIN insiste sur le fait que cette augmentation de 4,5 M€ vise en réalité à financer des mesures contraintes : refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs et des enseignants, reclassement des enseignants-chercheurs, etc. Ils ne constituent donc pas une marge de manœuvre supplémentaire à l'instar du million d'euros obtenu dans le cadre du rééquilibrage.

En ce qui concerne les contrats doctoraux, il est annoncé le financement de 4 contrats doctoraux supplémentaires. Toutefois, en raison d'une erreur dans la notification de l'année dernière (trois contrats annoncés, mais seuls deux en réalité financés), ce sont finalement trois contrats doctoraux supplémentaires qui pourront être financés en 2022.

➤ **Prochains rendez-vous**

Au cours des prochaines semaines, plusieurs dates doivent être mentionnées :

- 9 décembre 2021 :
 - o Toute la journée : Rencontre avec les psychologues de l'Éducation nationale et des professeurs principaux de terminale des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ;
 - o Cérémonie de remise des palmes académiques aux trois dernières promotions du fait de l'épidémie de Covid-19 à l'Amphithéâtre Yvette Varvoux.
- 25 janvier 2022, après-midi : Congrès de l'université, présentation du rapport d'activité de l'université pour l'année universitaire 2020-2021.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 29 octobre 2021

Mme Christine GEORGELIN indique que la commission des moyens du 29 octobre 2021 s'est principalement concentrée sur l'examen de la tarification des diplômes universitaires et interuniversitaires (DU – DIU).

Dans l'optique d'opérer une évaluation fine de la dimension financière de ces diplômes, notamment au regard du principe d'équilibre financier, un groupe de travail a été constitué. Pour le moment, l'équilibre doit être assuré au niveau de chaque composante, et non au niveau du diplôme, d'où l'importance d'avoir deux sessions synchronisées par an (en octobre et en mars/avril) d'examen de ces diplômes. Le groupe de travail est également chargé de travailler sur la tarification des diplômes. Pour ce faire, il propose de :

- différencier les coûts indirects selon que la formation se déroule dans les locaux de l'université, impliquant une intégration des charges de fonctionnement des bâtiments, ou à l'extérieur ;
- valoriser les heures d'enseignement,
 - o en distinguant les heures spécifiques au diplôme universitaire et celles mutualisées avec des formations initiales (licence, master), qui n'entraînent aucun surcoût ;
 - o en prenant en compte les heures de co-animation ou de suivi d'étudiants ;
- modifier le coût horaire des enseignants hospitalo-universitaires, qui passera de 50€ par heure à 290 € par heure pour les professeurs des universités – praticiens hospitaliers (PU-PH) et 189 € pour les maîtres de conférences des universités – praticiens hospitaliers (MCU-PH).

Toutes ces propositions ont reçu un avis favorable de la commission des moyens à l'unanimité, ainsi que la tarification des diplômes.

La commission des moyens a ensuite étudié l'exonération des étudiants inscrits en Master de marketing des services délocalisé au Liban. Malgré la situation économique du Liban, l'université de Saint-Joseph a réglé les droits dus à l'université au titre de l'année universitaire 2020-2021. Pour l'année universitaire 2021-2022, il est proposé aux étudiants

de les exonérer totalement de droits d'inscription. Cette mesure a reçu un avis positif de la commission des moyens à l'unanimité.

Enfin, la commission des moyens a créé un groupe de travail sur le remboursement des frais de mission lors des déplacements. Lors du conseil d'administration du 8 mars 2021, il a été décidé de reconduire jusqu'au 8 mars 2022 le régime de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transports (délibération n°2021-17). Le groupe de travail est chargé d'élaborer une nouvelle grille de remboursement, dans l'optique notamment de la simplifier.

La réflexion sur le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transports est couplée avec la discussion en cours sur le marché voyages.

À ce titre, un questionnaire a été envoyé aux personnels d'avoir le retour d'expériences. Le nouveau régime de remboursement sera présenté et soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de la séance du 31 janvier 2022.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 8 octobre 2021 par la délibération n°2021-97.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Modification des statuts de l'UFR de droit, économie et sciences sociales

M. Le Président indique que, suite à la délibération du conseil d'administration n°2021-92 du 18 octobre 2021 portant création de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) en qualité d'école interne régie par l'article L. 713-9 du code de l'éducation, les statuts de l'UFR de droit, économie et sciences sociales doivent être révisés afin de supprimer les références à l'IAE et à toiletter certaines références obsolètes (ex. : université François-Rabelais). M. le Président observe qu'il reste encore certaines références, explicites ou implicites, à l'IAE, (notamment dans l'annexe, sur la commission d'orientation pédagogique) qu'il conviendra de supprimer dans un second temps.

Mme Lucie LEPAGE s'interroge sur la composition du conseil d'UFR. Suite au départ de l'IAE, elle souhaite savoir si une réflexion a été menée sur le nombre de sièges attribués à chaque collègue, notamment au collègue étudiant.

M. Julien BOURDOISEAU indique que les statuts de l'UFR vont faire l'objet d'une refonte plus globale, ceux-ci ne donnant pas pleine satisfaction. Il précise qu'une réflexion est en cours sur la représentation des personnels BIATSS au sein du conseil, qui est actuellement insuffisante. M. le Président insiste sur le fait que cette révision n'est qu'une étape, en attendant une refonte plus importante.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'UFR de droit, économie et sciences sociales par la délibération n°2021-98.

4.2. Désignation d'un représentant suppléant à la commission des moyens

Mme Christine GEORGELIN informe le conseil d'administration qu'un siège de suppléant est actuellement vacant au sein de la commission des moyens (secteur arts et sciences humaines). Deux personnes se sont portées candidates : M. Didier BOISSEUIL et M. David CLARYS.

M. NERON indique que les statuts ne rendent pas impossible la candidature d'un doyen à la commission des moyens. Il regrette de n'avoir pas reçu la démission de M. Thomas SIGAUD. Mme Christine GEORGELIN indique que cette décision de ne pas avoir de directeur de composante disposant de voix délibérative au sein de la commission des moyens est une volonté de l'équipe présidentielle.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de membres constituant le conseil : 36

Quorum : 18

Nombre de membres participant à la délibération : 26

Vote blanc : 1 voix

Votes exprimés : 25 voix

M. Didier BOISSEUL : 10 voix

M. David CLARYS : 15 voix

M. David CLARYS est élu à la commission des moyens en qualité de suppléant par la délibération n°2021-99.

4.3. Désignation de chargé de mission

Mme Marion AMALRIC informe le conseil d'administration qu'une chargée de mission va être désignée, à partir du 1^{er} janvier 2022, en matière de sciences avec et pour la société (SAPS), dont l'ancienne dénomination est « culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI). Il s'agit d'Anne TAILLANDIER-SCHMITT, maître de conférences à l'IUT de Tours et membre de l'équipe d'accueil Psychologie des âges de la vie et Adaptation.

Elle indique que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte aujourd'hui une attention particulière à la question du dialogue entre les sciences et la société. Cette thématique tient particulièrement à cœur la nouvelle équipe présidentielle, d'où la désignation d'une chargée de mission dédiée. Son rôle sera de structurer un pôle SAPS, en appui et en transversalité avec différents services de l'université (Direction de la recherche et de la valorisation, service culturel, service de la communication, etc.).

Dans un premier temps, la chargée de mission sera aidée par deux services civiques qui arriveront en fin d'année 2021. Il s'agira pour eux de dresser un état des lieux et d'organiser des échanges avec les services, pour ensuite identifier des actions et dispositifs qui pourront être mis en place dans l'établissement. Il convient de noter qu'il existe déjà, au sein de l'université, des actions de médiation scientifique, de dialogue entre les arts et les sciences, à travers notamment les résidences d'artiste dans les laboratoires. L'objectif de cette nouvelle mission est de donner désormais une importance et une réalité matérielle à ce pôle SAPS.

M. Lionel GILBERT s'interroge sur ce qui est entendu concrètement, dans la feuille de route, par « former les personnels à la culture scientifique ». Mme Marion AMALRIC indique qu'il s'agit de permettre aux personnels, notamment BIATSS, de développer des compétences en matière de culture et de médiation scientifiques. Ces formations viseront en priorité les personnels en prise directe avec ces thématiques, dans l'optique de faire de ces personnes de véritables relais au sein de l'établissement. Il leur sera également proposé des formations sur les outils de médiation scientifique.

Enfin, plus largement, il est envisagé de porter la question des sciences participatives et l'intégration de publics extérieurs aux dynamiques de recherche.

Mme Emmanuelle HUVER précise que la fiche de mission a été écrite de façon suffisamment large pour aller de la sensibilisation à des formations plus complètes visant à faciliter l'implication des personnels dans le domaine des sciences avec et pour la société.

M. Philippe ROINGEARD interroge l'équipe présidentielle sur le lien entre la chargée de mission et Centre Sciences.

Mme Marion AMALRIC indique que cette interface avec Centre Science est déjà existante à travers la personne de Mme Béatrice SAULNIER. L'idée de cette mission est de proposer autre chose que les actions existantes et récurrentes, comme la fête de la science, et de développer, en lien avec les laboratoires, de nouvelles actions de culture scientifique. La

chargée de mission sera amenée à travailler sur tout le territoire (département, région), avec l'université d'Orléans et Centre Science.

M. Philippe ROINGEARD remarque que cette question de la médiation scientifique prend une dimension importante, et inquiétante, dans le référentiel du HCERES sur l'autoévaluation des unités de recherche, au point de s'interroger sur la place de la science dans ce processus évaluatif. La méthodologie retenue par le HCERES ne permet plus de mettre en avant la dimension scientifique. Aussi, il est urgent pour l'université de se tourner vers l'INSERM, le CNRS et l'INRAE afin de savoir ce qui est attendu des unités de recherche, en matière d'évaluation de la production scientifique de ces dernières.

Mme Emmanuelle HUVER prévoit bien de prendre contact avec les organismes de recherche, qui sont également déconcertés par cette évolution de la méthodologie évaluative du HCERES. La dénomination retenue dans le cadre de cette mission SAPS est suffisamment large pour prendre en compte différents aspects : à la fois la transmission des savoirs au-delà de la communauté scientifique, mais également les SAPS comme objet scientifique. En effet, pour certaines unités de recherche, les SAPS constituent de la recherche. Dès lors, cette mission permet de reconnaître de façon institutionnelle ces recherches qui, jusqu'ici, trouvaient moins leur place dans les référentiels et dispositifs existants. Elle insiste sur le fait que le cœur de métier des enseignants-chercheurs et chercheurs est bien la recherche scientifique, et pas seulement sa médiation / communication.

M. le Président comprend les inquiétudes de M. Philippe ROINGEARD. Il constate d'ailleurs que les panels d'experts du HCERES qui vont évaluer les unités de recherche seront beaucoup moins spécialisés que dans le passé. Il s'agit d'un changement fondamental, qui explique le recul de la science dans les rapports d'auto-évaluation du HCERES.

M. Hovig TER MINASSIAN ne retrouve pas dans la feuille de route la question des acculturations réciproques entre disciplines. Ces enjeux de SAPS renvoient également à des questions de réflexivité et d'éthique de la recherche. Il serait pertinent permettre aux différentes disciplines scientifiques d'échanger entre elles. Ces questions méritent d'être posées dans une perspective comparative, d'une discipline à l'autre. Mme Emmanuelle HUVER indique que cet aspect est bien envisagé dans la fiche de mission.

4.4. Convention avec l'APERSU

M. le Président indique que la présente délibération vise à régulariser le partenariat existant entre l'université et l'association des personnels de l'université de Tours (A.PERS.U) par le biais d'une convention, qui entre en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2020.

La subvention versée vise à mener des actions à destination des personnels de l'université. Elle sera versée chaque année après envoi d'un bilan et compte de résultat de l'année N-1 et d'un budget prévisionnel pour l'année N. Ainsi, l'A.PERS.U devra fournir ces différents éléments selon le calendrier suivant :

- Pour la subvention 2020 : le bilan et compte de résultat de l'année 2019 et le budget prévisionnel de l'année 2020 ;
- Pour la subvention 2021 : le bilan et compte de résultat de l'année 2020 et le budget prévisionnel de l'année 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec l'APERSU par la délibération n°2021-100.

5. Études et vie de l'étudiant

5.1. Propositions de la CFVU du 21 octobre 2021

M. Florent MALRIEU présente les différentes propositions qui ont été soumises à l'avis de la CFVU le 21 octobre 2021 :

- Propositions de la commission d'aide aux projets du FSDIE du 15 octobre 2021 : Mme Marion AMALRIC indique que les quatre premiers projets refusés l'ont été en raison de leur nature (projets tuteurés) et de l'impact insuffisant sur la vie étudiante.
- Fermeture de la première année de Master de physique fondamentale et application, parcours électronique et énergie électrique : la décision, prise par l'École polytechnique de l'université de Tours en raison d'un sous-encadrement en électronique, concerne cette année la première année de Master. Le Master 2 sera fermé l'année prochaine.
- Modifications des diplômes et années d'études ouverts à candidature d'étudiants étrangers.
- Approbation du règlement des études des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Blois
- Création de deux diplômes universitaires : DU de physiologie, médecine et traumatologie du sport et DU qualité de vie au travail et inclusion
- Accord de consortium Hybridium Santé : Il s'agit d'une convention entre les universités proposant des formations en santé et en sport, qui vise à permettre la construction de contenus à distance. Pour l'université de Tours, sont concernées les formations en santé, en notamment les L. AS et PASS. En effet, une partie des modules de PASS (module disciplinaire) et de L.AS (module de santé) sont actuellement dispensés à distance. Dans le cadre de l'Hybridium, il a été demandé aux intervenants des modules à distance de participer à la création de tels contenus. Grâce à cette convention, l'université de Tours a recruté une personne, qui sera chargée de mettre en œuvre ce projet.

M. Hovig TER MINASSIAN est choqué de constater que les projets FSDIE portant sur des thématiques importantes comme le handicap ou l'égalité sont refusés, alors que ceux de réseautage sont financés. Mme Marion AMALRIC insiste sur la qualité de ces projets et le vif intérêt de la commission pour ces derniers, qui s'inscrivent pleinement dans la politique portée par l'équipe présidentielle. Toutefois, ces refus sont exclusivement liés à un critère de recevabilité, qui exclue les projets tuteurés inscrits dans les maquettes, à moins d'impacter l'ensemble des étudiants de l'université, et non les seuls étudiants participant au projet.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 21 octobre 2021 par la délibération n°2021-101.

6. Recherche et études doctorales

6.1. Règlement d'un jeu-concours

Mme Emmanuelle HUVER présente le règlement d'un jeu-concours organisé dans le cadre des journées scientifiques de la SFR FED 4225. Celui-ci vise à financer un projet de recherche à hauteur de 12 000 €. En application de la délibération n°2021-78 du conseil d'administration du 27 septembre 2021, les règlements de jeu-concours, dont le premier prix est supérieur à 5 000 €, doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Mme Christine GEORGELIN regrette que ce vote intervienne après l'événement, qui limite le conseil d'administration à un simple rôle de chambre d'enregistrement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement d'un jeu-concours par la délibération n°2021-102.

6.2. Comptes-rendus de la commission de la recherche des 21 septembre et 19 octobre 2021

Mme Emmanuelle HUVER présente les comptes rendus de la commission de la recherche des 21 septembre et 19 octobre 2021.

La commission de la recherche du 21 septembre 2021 s'est concentrée sur les points suivants :

- Le processus de labellisation HRS4R ;
- Les projets de recherche retenus dans le cadre des appels à projets de la région Centre – Val de Loire (APR-IR et APR-IA) ;
- Le calendrier d'autoévaluation et d'évaluation par le HCERES ;
- Les changements de direction d'unités de recherche, d'écoles doctorales et de fédérations ;
- Les résultats du dialogue de gestion avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Le vote d'une motion visant à ne pas recourir à l'expérimentation permise par la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPR) de ne plus exiger la qualification du Conseil national des universités aux fonctions de professeurs des universités pour les maîtres de conférences habilités à diriger des recherches.

Lors de sa séance du 19 octobre 2021, la commission de la recherche a abordé les points suivants :

- Point d'étape sur l'avancée du PIA4 ExcellencES en cours de construction ;
- Information sur l'élection de la présidente du CAC, qui impacte l'organisation de la CR ;
- Discussion sur le budget 2022 dédié à la recherche : la Commission de la recherche a échangé sur les modalités de répartition des crédits aux équipes de recherche et sur le budget propre de la commission de la recherche. Une augmentation du budget récurrent des équipes peut être observée (90 K€). À ces crédits sont ajoutées de nouvelles mesures issues de la LPR, à savoir une dotation pour l'accueil des nouveaux MCF (165 K€). Bien que les modalités de calcul ne soient pas claires, la CR a échangé sur les modalités de répartition entre les équipes de recherche. Enfin, il est proposé de maintenir l'action Bonus Qualité International (BQI). Toutefois, sachant que le BQI aurait dû augmenter proportionnellement à l'augmentation de la dotation, il est proposé de maintenir cette enveloppe au niveau des années précédentes, soit 160 K€. Le BQI passera donc de 10 % à 9,46 % de la dotation globale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 15 novembre 2021

Le Président,

Arnaud Giacometti